Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 13/03/2024
ID : 029-242900801-20240306-DBC2024_014-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2024

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2024_014

Objet	**avenant 1 au marché de location et d'entretien des vêtements de travail**	
Rapporteur	Michel CORRE	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant que le marché relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail a été notifié à la société ELIS LES LAVANDIERES le 17 février 2022 pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT,

Vu la proposition d'avenant n°1 ayant pour objet d'augmenter de 10 % le montant maximum du marché,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 5 mars 2024,

Vu la délibération n° DCC2020-066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 mars 2024

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: autorise la signature d'un avenant n°1 au marché de location entretien des vêtements de travail, ayant pour objet d'augmenter le montant maximum annuel en le portant de 20 000 € HT à 22 000 € HT,

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la directrice générale des [illegible] monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible]a présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 08/03/2024
Qualité : Président-Maire